

QUESTIONNAIRE STATUT ET FONCTION DES AED

Entourez la réponse qui vous semble correcte, pour certaines questions plusieurs réponses sont possibles

✓ Le statut des AED (les droits)

1- Un AED qui travaille à temps plein sur 39 semaines effectue :

- 44h00 / semaine
- 35h00 / semaine
- 41h10 / semaine

2- Un AED qui travaille sur 39 semaines effectue :

- 34 semaines face à élèves et 5 services de permanences de vacances
- 36 semaines et 3 services de permanences de vacances
- 35 semaines et 4 services de permanences de vacances

3- La pause déjeuner d'un AED est décompté de son temps de service

- VRAI
- FAUX

4- Lorsqu'un AED, étudiant à un stage de 3 jours à effectuer

- Il doit rattraper le temps de travail manqué
- Il ne doit pas rattraper son temps de travail puisqu'il bénéficie d'un statut étudiant.

5- Lorsqu'un AED, étudiant, passe un partiel ou se présente à un concours

- Il doit rattraper le temps de travail manqué
- Il ne doit pas rattraper son temps de travail puisqu'il bénéficie d'un statut étudiant.

6- Lorsqu'un AED est malade pendant une semaine il doit remettre son arrêt maladie :

- Dès son retour
- Dans un délai de 48h00
- Dans un délai de 24h00

✓ Les obligations des AED

7- Un AED, est tenu au courant par une élève que sa famille rencontre de grosses difficultés financières mais qu'il ne doit en informer personne :

- L'AED peut en parler uniquement à la meilleure amie de l'élève pour qu'elle puisse la soutenir au besoin.
- L'AED n'a aucune obligation d'en parler aux CPE
- L'AED peut en parler aux professeurs de l'élève en question
- L'AED doit en parler aux CPE

8- En salle de permanence, des élèves commentent les dernières élections présidentielles et demande l'avis de l'AED sur son opinion politique :

- il est en droit de leur répondre puisque ce n'est pas lui qui provoque la discussion
- il ne peut pas leur répondre

9- Un AED utilise son téléphone portable en salle de permanence, un élève l'interpelle en stipulant que le règlement intérieur l'interdit.

- Il est un adulte de l'établissement et le règlement intérieur ne s'applique pas pour lui
- Il n'a pas le droit d'utiliser son téléphone